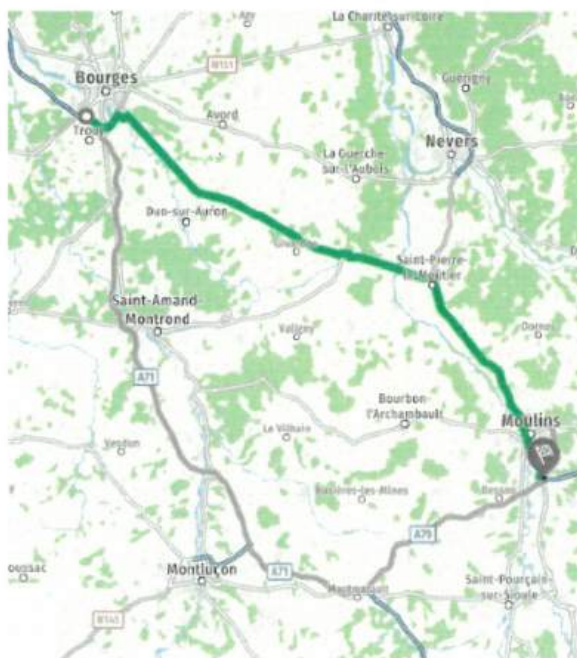


AVIS MOBILITES

sur

RD 2076-A71

*« De la relation entre une bretelle
additionnelle à l'échangeur n°7 de
l'A71 et l'interdiction du transit
sur la RD 2076 »*



Réflexions et propositions du
Conseil de Développement de
l'Agglomération de Bourges...

Conseil de Développement de Bourges Plus
Centre d'Affaires Lahitolle
6 rue Maurice Roy . 18000 Bourges
codev@agglo-bourgesplus.fr
<https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>

PREAMBULE :

Au cours de ce mandat du Conseil de Développement et dans le prolongement du sujet des mobilités déjà évoqué (deuxième sortie autoroutière), nous avons eu à examiner le projet d'une bretelle additionnelle présenté pour décongestionner l'actuelle sortie n°7 de l'A71.

Nous avons longuement échangé sur ces questions ; nous avons auditionné quelques experts et parties prenantes. Et nous en sommes venus à constater que l'on ne prenait pas les bons paramètres pour résoudre cette équation : que l'on cherchait notamment à traiter les conséquences, sans se soucier suffisamment des causes.

► De là, la position qu'a pris et fait connaître le Conseil de Développement, en 2022 : **Traiter l'encombrement de l'accès numéro 7 de l'A71, en limitant la circulation poids-lourds sur la RD 2076.**

Nous nous sommes d'abord beaucoup interrogés sur le réel intérêt d'une bretelle additionnelle qui, si elle pouvait régler un problème ponctuel de sécurité, ne le réglait que dans un sens et pire, le déplaçait puisque, pour l'essentiel, les poids lourds en question ont toujours pour objectif d'emprunter la RD 2076. De ce fait, ils viennent également saturer les ronds-points d'accès au péage, sur la nationale 142 (Rocade).

Et nous nous sommes interrogés sur le pourquoi du choix d'emprunter la RD 2076, alors que la continuité autoroutière est maintenant assurée : Les poids lourds venant du nord (Tours / Orléans) peuvent accéder sans difficulté, via Montmarault, soit à la continuité de l'A71 (Clermont Ferrand / Saint Etienne), soit à l'A79 (Moulins/Macon). Il n'y a donc aucune raison, a priori, que des véhicules en transit, dans un sens comme dans l'autre, empruntent la RD 2076, si ce n'est bien sûr celles de s'exonérer du coût du péage et de faire 50 kms de moins, soit une économie d'une cinquantaine d'euros pour les transporteurs.

Au fil de notre réflexion, nous nous sommes rangés à cette évidence, en affirmant également que cette bretelle additionnelle dont le montant est estimé à 6 ME, ne permet absolument pas de régler le problème initial évoqué ... Ne prenant pas les bons paramètres pour résoudre l'équation, le résultat ne peut évidemment pas être acceptable !

TRAVAILLER SUR LES CAUSES PLUTOT QUE SUR LES CONSEQUENCES !

C'est ainsi que nous en sommes arrivés à écrire ce que nous pensions être le plus cohérent pour régler cet encombrement et par là même, à améliorer substantiellement la qualité de vie de nos concitoyens :

- Faire en sorte que les poids lourds qui viennent de Macon (A79), ou de Tours et Orléans (A71) ne quittent pas l'autoroute à Moulins et à Bourges. Pour cela, il suffit de mettre en place une barrière de transit sur la RD 2076, dans les deux sens, limitant cette dernière aux véhicules de moins de 19T et aux poids-lourds dont le fret transporté est destiné à notre territoire de proximité.

De cette manière, nous pouvons régler une grande partie du problème qui avait conduit à imaginer cette bretelle additionnelle. Partant de l'idée qu'environ 75 % des véhicules ne desservent pas notre territoire et n'y sont qu'en transit, nous nous affranchissons là du passage quotidien de quelques 1500 poids lourds (2085 PL jour/comptage de 2022) à la barrière de péage n°7.

► **Mais l'objet de cet avis et de cette proposition de réduire le trafic sur la RD 2076, c'est aussi et surtout :**

- **Faire des économies d'entretien et d'investissement** dont la charge revient au Conseil Départemental, et donc aux citoyens de notre territoire (Département). De ce point de vue, nous demandons au Président du CD18 de bien vouloir nous faire communiquer le montant des dépenses d'entretien inhérentes, pour ces cinq dernières années ainsi que celui programmé pour les années à venir.

Nous pensons qu'une barrière de transit limitant le trafic aux poids-lourds de moins de 19 tonnes et aux poids lourds qui ont vocation à desservir notre territoire, à l'instar de ce que le Département a décidé pour limiter le trafic poids-lourds sur l'axe routier (1) Aubigny sur Nère / Vierzon (D926), serait générateur d'économies : Lorsque les études nous indiquent que le passage d'un poids-lourd correspond à 7000 passages de véhicules légers (Jusqu'à 10 000 selon une étude américaine), il y a certainement lieu de s'intéresser à la régulation du trafic que nous suggérons. N'omettons pas de signaler, par la même occasion, le coût d'entretien de la rocade de Bourges.

(1) Arrêté départemental de 2018

- **Améliorer la qualité de vie de nos concitoyens** : Un tel trafic, sur une route insuffisamment aménagée, qui traverse des bourgs, est synonyme de mal vivre et pose une question de santé publique. La traversée du bourg de Blet est, de ce point de vue, un bon exemple, puisque la RD 2076 le coupe en deux. Imagine-t-on les conséquences du passage de quelques 2100 poids-lourds chaque jour (données 2022) ? Ce sont là des nuisances à la santé (bruit, vibrations, pollutions...), mais également des questions de sécurité qui sont depuis longtemps ignorées. Dans la rue principale, une maison sur deux est inhabitée et cela pose aussi, évidemment, la question de la valeur mobilière... Mais c'est aussi Saint Just ; mais c'est aussi l'entrée de Bourges et la rocade, particulièrement jusqu'à l'échangeur n°7. Nous avons eu des témoignages d'habitants de Bourges qui se plaignent du bruit de la rocade.
- **Régler des problèmes de sécurité routière** : Pour qui a déjà emprunté cette route, le sujet ne fait pas débat : On double un ou deux poids-lourds ; puis on reste sagement derrière le troisième, jusqu'à destination. Ce sont en fait des « trains » de poids lourds qui sont devant nous et qui roulent à 90 kms heure.

La RD 2076 est tout de même un des axes routiers les plus accidentogènes du département ; où les poids lourds sont trop souvent en cause. Diminuer le trafic serait évidemment contributeur d'une sécurité améliorée. Il suffit de taper « accident RD2076 » sur un moteur de recherche pour découvrir des pages d'accidents et se dire qu'il y a quelque chose à faire de toute urgence.

Lors de la concertation publique, réalisée en 2022, dans le cadre de la pré étude de la bretelle additionnelle de l'A71 évoquée précédemment, nous avons apporté cet éclairage et annexé un premier avis à l'enquête publique. Nous n'avons rien reçu en retour, sauf à constater, une fois les résultats de la concertation publiés, que personne ne s'était préoccupé de notre contribution.

Nous avons alors reçu deux représentants de l'entreprise VINCI, curieusement chargés de cette étude et partie prenante ??? Echange courtois, mais nous avons vite mesuré une forme de déni et l'impossibilité de disposer de chiffres... « *Si nous n'avons pas pris en compte votre avis, c'est qu'il ne rentrait pas dans l'épure du questionnaire* ». Oui, mais les enjeux économiques ? La recherche de la meilleure solution ? Les questions de bien vivre et de sécurité de nos concitoyens ? Dialogue de sourds et affligeant constat !

► Le Conseil de Développement a toute la légitimité nécessaire pour traiter ce sujet, par auto saisine en la circonstance, et c'est ce que nous avons fait et continuons à faire, car nous pensons que sur un tel dossier qui intéresse et concerne au premier chef nos concitoyens, dans leur quotidien et sur des sujets tant économiques, que de santé publique et de sécurité, nous ne pouvons décemment pas ne rien faire et ne rien dire...

Nous devons, au même titre que les élus, nous interroger sur des dépenses optimisées de l'argent public, et qui servent le plus efficacement possible l'intérêt général. C'est là l'objet de cet avis et de cette démarche entreprise en direction des élus du territoire et de l'Etat.

POURSUIVRE NOTRE TRAVAIL DE CONTRIBUTEUR AU SERVICE DE L'INTERET GENERAL !

- Nous avons rencontré la Présidente de l'agglomération de Bourges (Décembre 2022), qui a elle-même adressé un courrier au Président du Conseil Départemental, en indiquant qu'elle aussi s'interrogeait et jugeait utile de poursuivre l'échange pour trouver les solutions les mieux adaptées.
- Nous allons rencontrer le Président du Conseil Départemental, en regrettant de ne pas avoir pu le faire plus tôt. Il est, sur ce sujet et parce que l'entretien et les aménagements de cet axe routier relèvent de la compétence de la collectivité qu'il préside, un interlocuteur essentiel.
- Nous rencontrerons le Préfet du Cher qui, dans sa mission de service public et de représentant de l'Etat, à la main sur les questions de mobilités et de sécurité.
- Enfin, nous communiquerons cet avis à la Région Centre-Val de Loire, au CESER Centre-Val de Loire, ainsi qu'aux ministères concernés.
- Nous rendrons cet avis public.

Nous devons agir en interpellant les élus et collectivités, pour leur suggérer des actions pour dépenser moins et mieux, et pour faire en sorte que l'intérêt général prime, incluant des questions économiques, de sécurité et de santé publique. C'est la décision du Conseil de Développement de Bourges Plus.

POUR RESUMER :

Les questions posées sont finalement « simples » :

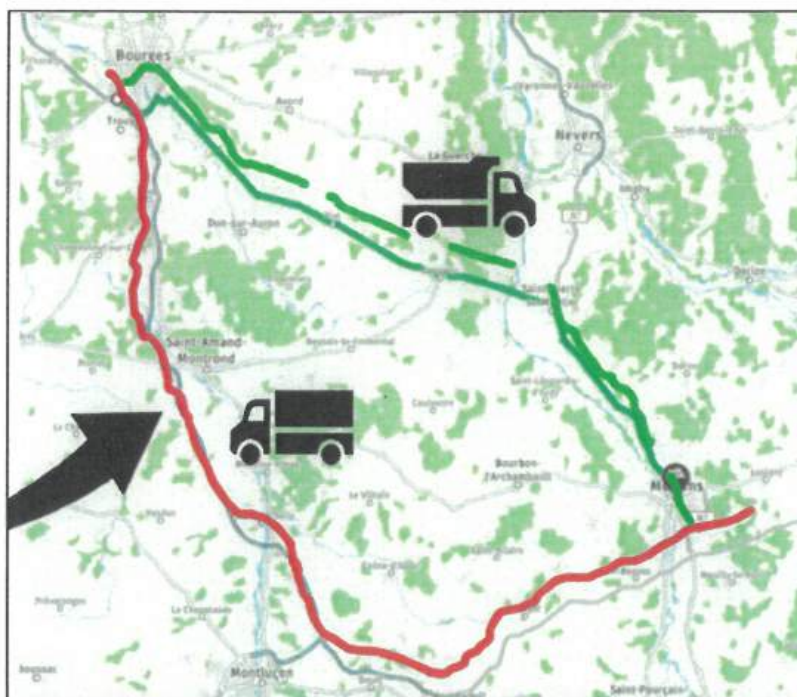
- Allons-nous investir six millions d'euros dans un projet aussi discutable que celui de la bretelle additionnelle ? et sans visibilité ?
- Laisse-t-on quelques 2800 poids lourds, chaque jour, emprunter cet axe à la charge des contribuables du département, alors qu'aujourd'hui, la continuité autoroutière est assurée, tant vers Macon que vers Saint Etienne ; tant vers Orléans qu'en direction de Tours... avec les questions économiques, de santé publique et de sécurité qui sont devant nous ?

Cela repose aussi, finalement, la question de cette éco taxe, validée à la quasi-unanimité de l'Assemblée Nationale, puis abandonnée sous la pression de différents lobbies, en 2013. Une taxe de passage sur la RD 2076 amènerait certainement les poids lourds à abandonner cet axe et à utiliser l'A71...

Où est l'intérêt général ? Et nous revient-il, citoyens du Cher, de financer seuls l'entretien de cet axe routier, alors que l'essentiel de sa dégradation provient de poids lourds en transit ? A l'heure de fortes restrictions budgétaires, il est pour le moins intéressant de poser ainsi la question à la collectivité départementale. Oui, nous pensons que cela justifie que nous nous y intéressions et que nous puissions **avoir un échange construit autour de ce sujet.**

► **C'est là l'action du Conseil de Développement de Bourges Plus qui souhaite avant tout que les acteurs de ce dossier (élus, collectivités, citoyens...) soient dans le partage et la recherche d'une solution qui prenne en compte l'intérêt général.**





DOCUMENTS ANNEXES :

- Plan de « l'alternative » A71 / RD 2076.
- Arrêté départemental concernant la RD 926
- Règlement voirie
- Indicateurs du trafic routier (2022).
- Courrier de la Présidente de l'agglomération de Bourges (2022)
- Courrier au Président du Conseil Départemental (Juillet 2024)
- Article de presse « l'Echo du Berry »

Les liens :

Projet/Vinci

[VINCI Autoroutes Corporate : A71 – LE PROJET DE BRETELLE COMPLEMENTAIRE A L'ECHANGEUR DE BOURGES](#)

Enquête publique

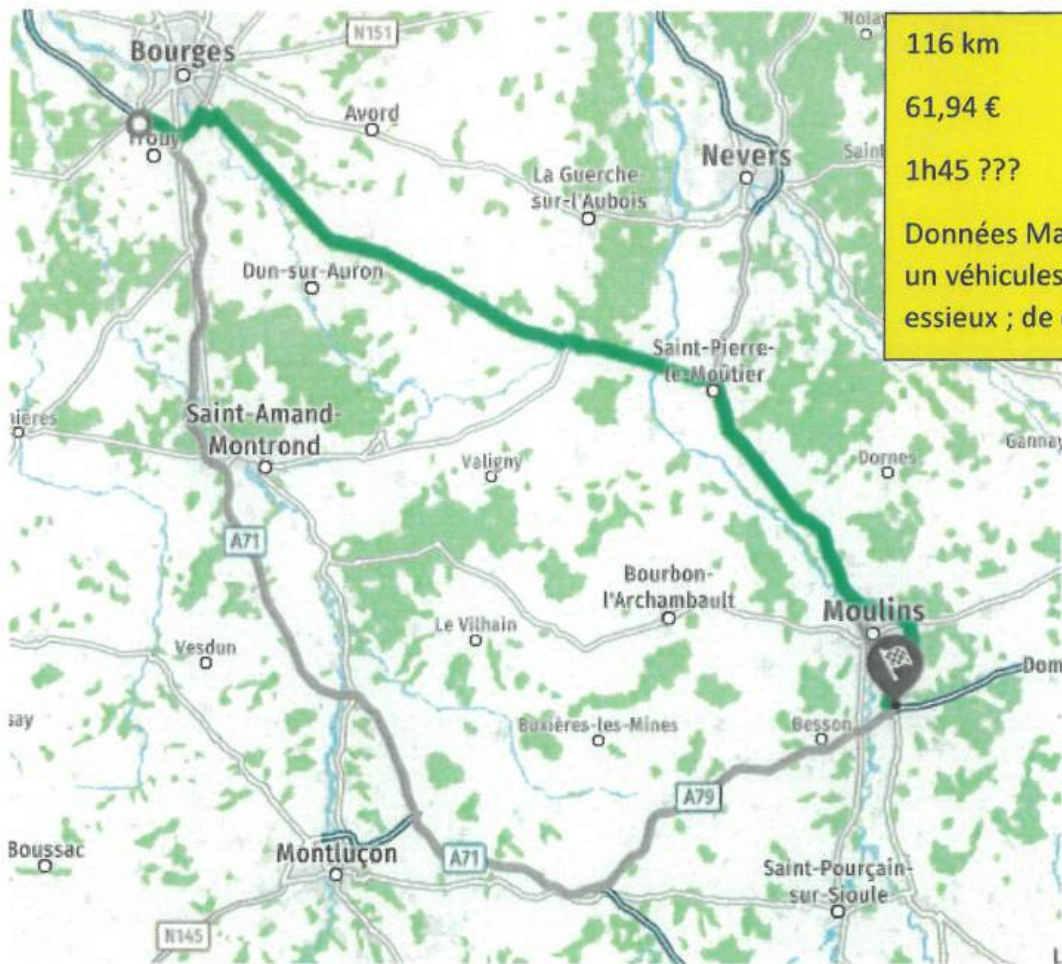
[Communauté d'agglomération Bourges Plus - Enquêtes publiques](#)

 **ILS ONT CONTRIBUE A CETTE REFLEXION
ET A L'ELABORATION DE CET AVIS (VERSION 2) :**

Stéphane BOURDIER, Guy CHABRILLAT, Guillaume CHAMBRAUD, Nathalie CHAUMEREUIL, Marie-Christine CHEVALIER, Jean-Michel DAMIEN, Jean-Paul ESBELIN, Fanny FRAPPART, Michel DUCAMP, Pierre GUILLAMO, Gérald HAYOTTE, Arlène JAIME, Etienne LEBAS, Nicolas LEIS, Michèle LEMAIRE, François LEPAIN, Christian LEPLAT, Jean-Philippe LIMBERGER, Jacky LOGNONNE, Jean-Pierre MALLET, Nicole MASSICOT, Justine MOUTIER, Marie-Odette TURE, Raphaëlle VALIERE-VIALEIX.

- Une première version de cet avis avait été transmise aux élus et rendue publique le 12 juillet 2022.
- Une seconde version, enrichie, est diffusée, à l'occasion de la rencontre du Conseil de Développement avec le Président du Conseil Départemental du Cher, le 19 novembre 2024.



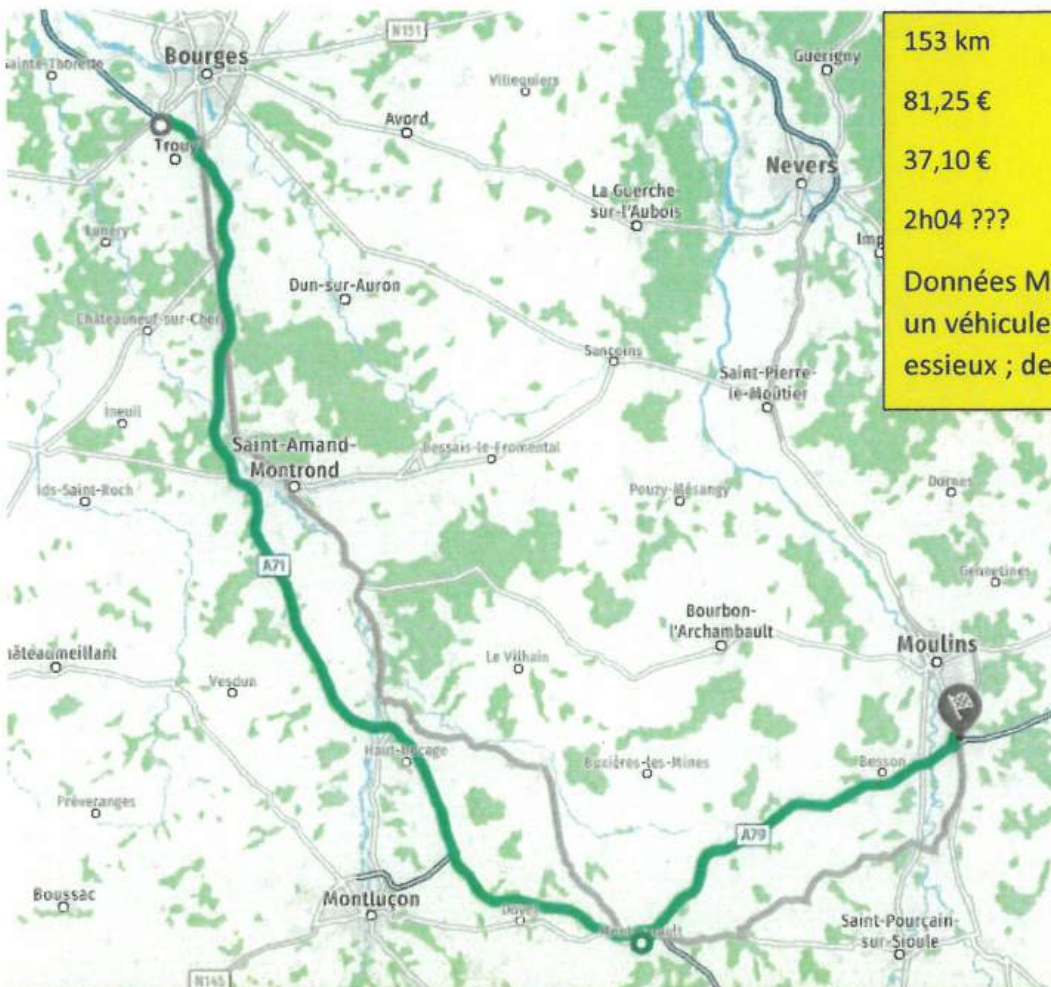


116 km

61,94 €

1h45 ???

Données Mappy pour
un véhicules à trois
essieux ; de classe 4



153 km

81,25 €

37,10 €

2h04 ???

Données Mappy pour
un véhicules à trois
essieux ; de classe 4

La durée des trajets ne semble pas un critère essentiel. Mais le choix de la RD2076 amène à une économie de plus de 50% sur les postes consommation de carburant et péage, pour les transporteurs.

RD 926 entre Vierzon et la Chapelle-d'Angillon
Mise en œuvre d'une interdiction de circulation
des poids lourds > 19T en transit à partir du 8 octobre 2018

La RD 926, route départementale entre Vierzon et la Chapelle-d'Angillon, d'une longueur d'environ 30 km, constitue un itinéraire de liaison entre les autoroutes A20 et A77. Elle se poursuit par la RD 940 jusqu'à Gien.

La RD 926 supporte un trafic d'environ 3500 véhicules par jour dont plus de 20 % de poids lourds. La part de poids lourds sur cet axe ne cesse d'augmenter depuis 2001. Il a atteint un niveau de 750 poids lourds (> 3,5T) dans la section comprise entre Vierzon et Neuvy-sur-Barangeon en 2017.

Les caractéristiques techniques de la route ne sont pas adaptées à un tel trafic : une largeur moyenne de 6m60, des accotements étroits de largeur variable entre 50 cm et 1m50, une chaussée élargie à la fin des années 80 sans acquisition d'emprises.

La structure de cette chaussée devenue insuffisante, nécessite que le Conseil départemental y consacre des budgets annuels d'entretien et de réparations importants.

Depuis 2010, on dénombre de nombreux accidents impliquant des poids lourds entre Vierzon et la Chapelle-d'Angillon :

- 3 accidents corporels ayant pour conséquence 3 tués et 1 blessé,
- 17 accidents matériels,

ainsi que plusieurs incidents (accotements, fossés détériorés, pollution).

On relève un niveau important de nuisances dans les traversées des agglomérations de Neuvy-sur-Barangeon et la Chapelle d'Angillon, notamment des nuisances sonores, un fort sentiment d'insécurité avec de nombreux accrochages dans le nœud routier du centre bourg de Neuvy-sur-Barangeon, des vitesses élevées dans la traversée de la Chapelle-d'Angillon.

Afin d'améliorer la sécurité des riverains, des travaux très importants ont été réalisés dans la traversée d'agglomération de Neuvy-sur-Barangeon pour un coût supérieur à 800 000 €.

Ils ont permis une réduction significative des vitesses pratiquées mais n'ont malheureusement pas permis de diminuer le trafic des poids lourds.

D'autres aménagements de sécurité sont envisagés à court terme dans l'agglomération de la Chapelle-d'Angillon.

Différentes mesures ont été également prises à l'initiative du Conseil départemental du Cher :

- l'installation de panneau d'information sur l'autoroute A20,
- la mise en place de 4 panneaux de rappel des vitesses réglementaires pour les poids lourds,
- l'instauration d'interdictions de dépassement dans deux carrefours,
- le renforcement de la signalisation de la chicane d'entrée Ouest de Neuvy-sur-Barangeon.



REGLEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE

ARRETE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU 7 JUIN 1993

- modifié par les commissions permanentes du 6 juillet 1998 et du 15 janvier 2001

mise à jour le 1^{er} février 2001

ARTICLE 15 - DROIT DE REGLEMENTER L'USAGE DE LA VOIRIE

Les routes départementales sont normalement ouvertes à la circulation des véhicules dont les caractéristiques techniques sont conformes à celles définies par les textes en vigueur.

La circulation des véhicules dont le poids ou la longueur, ou la largeur ou la hauteur dépassent celle ou celui fixé par les textes doit être autorisée par un arrêté du Préfet pris après avis du Président du Conseil Général ou son représentant. Dans son avis, le Président du Conseil Général ou son représentant peut demander que l'usage de la voirie du Département soit autorisé sous certaines réserves : heures de circulation, itinéraire imposé, présence d'un véhicule d'accompagnement, etc...

Les restrictions permanentes ou provisoires aux conditions normales de circulation sont signalées aux usagers par une signalisation conforme à celle définie par les textes en vigueur.

La répartition des compétences en matière de réglementation de la circulation sur les routes départementales est définie au titre 5 article 84 du présent cadre de règlement.

En agglomération, tout aménagement qui modifie les conditions de circulation des usagers, peut être réalisé par des tiers, (1) à leurs frais, sous réserve qu'ils y aient été expressément autorisés par le représentant qualifié du Département (2).

ARTICLE 88 - RESTRICTIONS DE CIRCULATION DISPOSITIONS FINANCIERES

Toutes les fois qu'une route départementale entretenue à l'état de viabilité est, habituellement ou temporairement, soit empruntée par des véhicules dont la circulation entraîne des détériorations anormales, soit dégradée par des exploitations de mines, de carrières, de forêts ou de toute entreprise, il est imposé aux entrepreneurs ou propriétaires des contributions spéciales, dont la quotité est proportionnée à la dégradation causée.

Ces contributions sont acquittées dans des conditions arrêtées dans une convention. A défaut d'accord amiable et de convention, elles sont réglées annuellement sur la demande des départements par le Tribunal Administratif d'ORLEANS après expertise, et recouvrées comme en matière d'impôts directs.

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

08 JUIN 1993



Fait à Bourges le 7 JUIN 1993
Le Président du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Vice-Président.

Les moyens de comptage :

Les routes départementales sont équipées de 67 stations de comptage permanent dont 1 station à l'intérieur de la rocade de Bourges (sur la RD 2076). Le Service Gestion de la Route du Conseil départemental du Cher organise l'ensemble des comptages sur les routes départementales, réalise la maintenance du parc des compteurs et exploite les données de trafic.

Ces équipements de comptage permettent d'évaluer le trafic de tous les véhicules (TV) et des poids lourds (PL). De plus, les centres de gestion de la route réalisent chaque année des comptages supplémentaires sur environ 300 sections de routes dans le département.

Evolution du trafic tous véhicules sur les principales RD :

(variation des moyennes journalières annuelles - MJA - au droit des stations de comptage permanent)

Route	Section	MJA 2022	MJA 2021	MJA 2017	2022/2021	2022/2017
RD 2076	Nièvre - Sancerrois	5 470	5 156	NC	6,09 %	
	Sancerrois - Blet	4 493	4 388	4 630	2,39 %	- 2,96 %
	Blet - RD 953	4 392	4 297	4 547	2,93 %	- 3,41 %
	RD 953 - RD 46 (Soye en Septaine)	6 634	6 390	6 918	3,82 %	- 4,11 %
	RD 46 - rocade de Bourges	7 594	7 197	7 924	5,52 %	- 4,16 %
	Bourges - Mehun sur Yèvre	8 041	8 248	8 755	1,47 %	- 8,16 %
	Mehun sur Yèvre - Vierzon	8 305	8 320	NC	- 0,18 %	
	Vierzon - Loir et Cher	3 916	3 969	4 756	- 1,34 %	- 17,66 %
	Allier - Saint Amand Montrond	3 302	3 224	3 424	2,42 %	- 3,56 %
	Saint Amand Montrond - Levet	3 318	3 246	NC	2,22 %	
RD 2144	Levet - Rocade de Bourges	5 994	5 780	6 540	3,70 %	- 8,34 %
RD 151	RN 151 - RD 33	3 860	3 727	4 035	3,77 %	- 4,34 %
RD 400	Rocade Nord Est (RD 402 à RN 151)	9 681	8 959	NC	8,06 %	
	Rocade Nord Est (RD 940 à RD 402)	12 608	11 970	11 863	5,33 %	6,28 %
	Rocade Ouest (RD 60 à RD 2076)	6 370	5 722	5 544	11,32 %	14,90 %
	Rocade Ouest (RN 151 à RD 16)	9 844	9 946	9 258	- 1,03 %	6,33 %
RD 402	Barreau (RD 400 à RD 151)	6 040	5 716	5 785	5,67 %	4,41 %
RD 300	Rocade d'Orval	5 834	5 686	5 392	2,60 %	5,20 %
RD 925	Saint Amand Montrond - Lignières	3 176	3 120	3 180	1,79 %	- 0,13 %
RD 926	La Chapelle d'Angillon - Neuville sur Barangeon	1 939	1 794	2 145	8,08 %	- 9,60 %
	Neuville sur Barangeon - Vierzon	3 278	2 994	3 478	9,49 %	- 5,75 %
	Rocade Nord de Vierzon	6 721	6 344	6 510	5,94 %	3,24 %
	Bourges - Fussy	13 284	12 735	14 054	4,31 %	- 5,48 %
RD 940	Fussy - St Martin d'Angigny	5 618	5 520	5 974	1,78 %	- 5,96 %
	St Martin d'Angigny - La Chapelle d'Angillon	3 853	3 753	4 173	2,66 %	- 7,67 %
	La Chapelle d'Angillon - Aubigny sur Nère	4 258	NC	4 673		- 8,88 %
	Aubigny sur Nère - Argent sur Sauldre	6 089	6 046	6 574	0,71 %	- 7,38 %
RD 943	Argent sur Sauldre - Loiret	5 213	4 836	5 172	7,80 %	0,79 %
	Châteaumeillant - Cujan	2 205	2 137	2 374	3,18 %	- 7,12 %
	Rocade de Châteaumeillant Est	2 031	1 926	1 941	5,45 %	4,64 %
	Rocade de Châteaumeillant Ouest	1 832	1 787	1 944	2,52 %	- 5,76 %
RD 944	Bourges - Alligny	2 668	2 451	2 850	8,85 %	- 6,39 %
	Alligny - Neuville sur Barangeon	1 909	1 877	2 087	1,70 %	- 8,53 %
	Neuville sur Barangeon - Loir et Cher	1 745	1 701	NC	2,59 %	
	Sancerrois - la Guêrche sur l'Aubois	2 167	2 143	2 257	1,12 %	- 3,99 %
RD 920	La Guêrche sur l'Aubois - Court les Barres	3 097	2 795	2 904	10,81 %	6,65 %
RD 951	Fosse Nouvelle - St Amand Montrond	2 080	2 098	2 147	- 0,86 %	- 3,12 %
	Saint Amand Montrond - Charenton du Cher	3 683	3 589	3 688	2,62 %	- 0,41 %
	Charenton du Cher - Sancerrois	1 886	1 874	1 959	0,64 %	- 3,73 %
	Ambois - Dun sur Auron	2 175	2 076	2 251	4,77 %	- 3,38 %
RD 953	Saint Germain du Puy - les Aix d'Angillon	5 152	5 023	5 485	2,57 %	- 6,07 %
RD 955	Boulleret (les Fouchards) - Loiret	2 553	2 562	2 553	2,47 %	- 10,61 %
RD 751	Bourges - Avord	7 151	7 009	7 413	2,03 %	- 3,53 %
RD 976	Avord - Nérondes	3 939	3 831	4 149	2,82 %	- 5,06 %
	Nérondes - la Guêrche sur l'Aubois	2 784	2 693	3 247	3,38 %	- 14,26 %
	La Guêrche sur l'Aubois - Nièvre	2 215	2 409	3 816	- 8,05 %	- 41,95 %

Les moyennes annuelles :

Les données indiquées sur la carte et le tableau sont les moyennes journalières annuelles (MJA) des trafics, les deux sens confondus, tous les jours confondus (week-ends, fêtes et veilles de fêtes compris). Les trafics varient sensiblement suivant les saisons, les jours de la semaine, ou encore en fonction d'événements particuliers tels des manifestations sportives ou des départs en vacances.

NC : section de route non comptée

Conseil départemental du Cher DR/SGR/DSR

tel : 02 48 25 23 80 / télécopie : 02 48 25 23 87 / courriel : secretaire.gesroute@departement18.fr
tel : 02 48 25 23 67 / télécopie : 02 48 25 23 87 / courriel : thierry.dusant@departement18.fr

Evolution du trafic Poids Lourds sur les principales RD :

Route	Section	MJA 2022	MJA 2021	MJA 2017	2022/2021	2022/2017
RD 2076	Nièvre - Sancerrois	2 234	2 136	NC	4,58 %	
	Sancerrois - Blet	2 085	2 064	2 176	- 0,42 %	- 4,18 %
	Blet - RD 953	1 913	1 881	1 987	1,72 %	- 2,74 %
	RD 953 - RD 46 (Soye en Septaine)	2 096	2 058	2 220	1,85 %	- 5,57 %
	RD 46 - rocade de Bourges	2 136	2 159	2 196	- 1,07 %	- 1,07 %
	Bourges - Mehun sur Yèvre	683	765	777	- 10,61 %	- 12,06 %
	Mehun sur Yèvre - Vierzon	772	810	NC	- 4,79 %	
	Vierzon - Loir et Cher	391	446	622	- 12,16 %	- 37,13 %
	Allier - Saint Amand Montrond	213	213	187	0 %	13,95 %
	Saint Amand Montrond - Levet	531	558	NC	- 4,65 %	
RD 2144	Levet - Rocade de Bourges	586	580	594	1,06 %	- 4,32 %
RD 151	RN 151 - RD 33	279	272	220	2,58 %	27,14 %
RD 400	Rocade Nord Est (RD 402 à RN 151)	924	969	NC	1,96 %	
	Rocade Nord Est (RD 940 à RD 402)	1 126	1 125	1 010	- 0,50 %	10,90 %
	Rocade Ouest (RD 60 à RD 2076)	753	834	966	- 9,75 %	- 13,05 %
	Rocade Ouest (RN 151 à RD 16)	1 327	1 352	1 328	- 1,83 %	- 0,05 %
RD 402	Barreau (RD 400 à RD 151)	456	457	477	- 0,28 %	- 4,45 %
RD 300	Rocade d'Orval	703	703	720	0 %	- 2,34 %
RD 925	Saint Amand Montrond - Lignières	457	436	379	4,11 %	20,75 %
RD 926	La Chapelle d'Angillon - Neuville sur Barangeon	524	504	659	4,12 %	- 20,35 %
	Neuville sur Barangeon - Vierzon	681	599	752	10,36 %	- 12,07 %
	Rocade Nord de Vierzon	930	885	1 023	5,03 %	- 9,11 %
	Bourges - Fussy	727	833	874	- 12,76 %	- 16,88 %
RD 940	Fussy - St Martin d'Angigny	775	772	691	0,32 %	12,08 %
	St Martin d'Angigny - La Chapelle d'Angillon	702	694	700	1,11 %	0,26 %
	La Chapelle d'Angillon - Aubigny sur Nère	966	NC	1 165		- 17,07 %
	Aubigny sur Nère - Argent sur Sauldre	1 261	1 240	1 316	1,68 %	- 4,19 %
RD 943	Argent sur Sauldre - Loiret	1 087	1 062	1 141	2,44 %	- 4,69 %
	Châteaumeillant - Cujan	443	508	530	- 12,75 %	- 16,32 %
	Rocade de Châteaumeillant (Est)	456	536	579	- 14,99 %	- 21,26 %
	Rocade de Châteaumeillant (Ouest)	428	467	513	- 8,31 %	- 16,55 %
RD 944	Bourges - Alligny	266	249	281	7,14 %	- 5,15 %
	Alligny - Neuville sur Barangeon	208	209	252	- 0,40 %	- 17,66 %
	Neuville sur Barangeon - Loir et Cher	218	215	NC	1,37 %	
	Sancerrois - la Guêrche sur l'Aubois	186	228	231	- 17,65 %	- 19,36 %
RD 920	La Guêrche sur l'Aubois - Court les Barres	217	161	172	30,75 %	26,04 %
RD 951	Fosse Nouvelle - Saint Amand	139	156	133	- 10,75 %	4,55 %
RD 953	Saint Amand - Charenton du Cher	360	354	267	1,68 %	34,72 %
	Charenton du Cher - Sancerrois	317	308	257	2,64 %	23,18 %
	Ambois - Dun sur Auron	146	137	123	6,98 %	19,32 %
	Saint Germain du Puy - les Aix d'Angillon	403	383	384	5,26 %	5,07 %
RD 955	Sancerrois - Nièvre	114	118	221	- 3,17 %	- 46,38 %
RD 751	Boulleret (les Fouchards) - Loiret	99	93	103	6,13 %	- 4,25 %
RD 976	Bourges - Avord	606	656	665	- 7,86 %	- 8,80 %
	Avord - Nérondes	475	495	528	- 4,03 %	- 10,13 %
	Nérondes - la Guêrche sur l'Aubois	411	453	550	- 9,40 %	- 25,39 %
	La Guêrche sur l'Aubois - Nièvre	248	277	451	- 10,45 %	- 44,90 %

Les comparaisons suivantes se font sur les kilomètres-véhicules parcourus, la référence nationale est donnée par le SETRA (Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements)

(*) les travaux du giratoire de Sancerrois ainsi que les différents travaux de chaussées sur la RD 2076 en 2017 avaient entraîné un report de trafic sur la RD 976 d'où la forte hausse observée sur les différentes sections de la RD 976. De plus, les travaux du pont de Fourchambault (de juin à septembre 2017) avaient entraîné un surcroît de trafic PL sur la section entre la Guêrche sur l'Aubois et la Nièvre.

(**) la très forte hausse observée sur la RD 955 entre Sancerrois et la Nièvre provient du report de trafic lors des travaux réalisés sur la RD 2 à St Satur (de septembre à novembre 2017).

Les évolutions du trafic par rapport à 2021 :

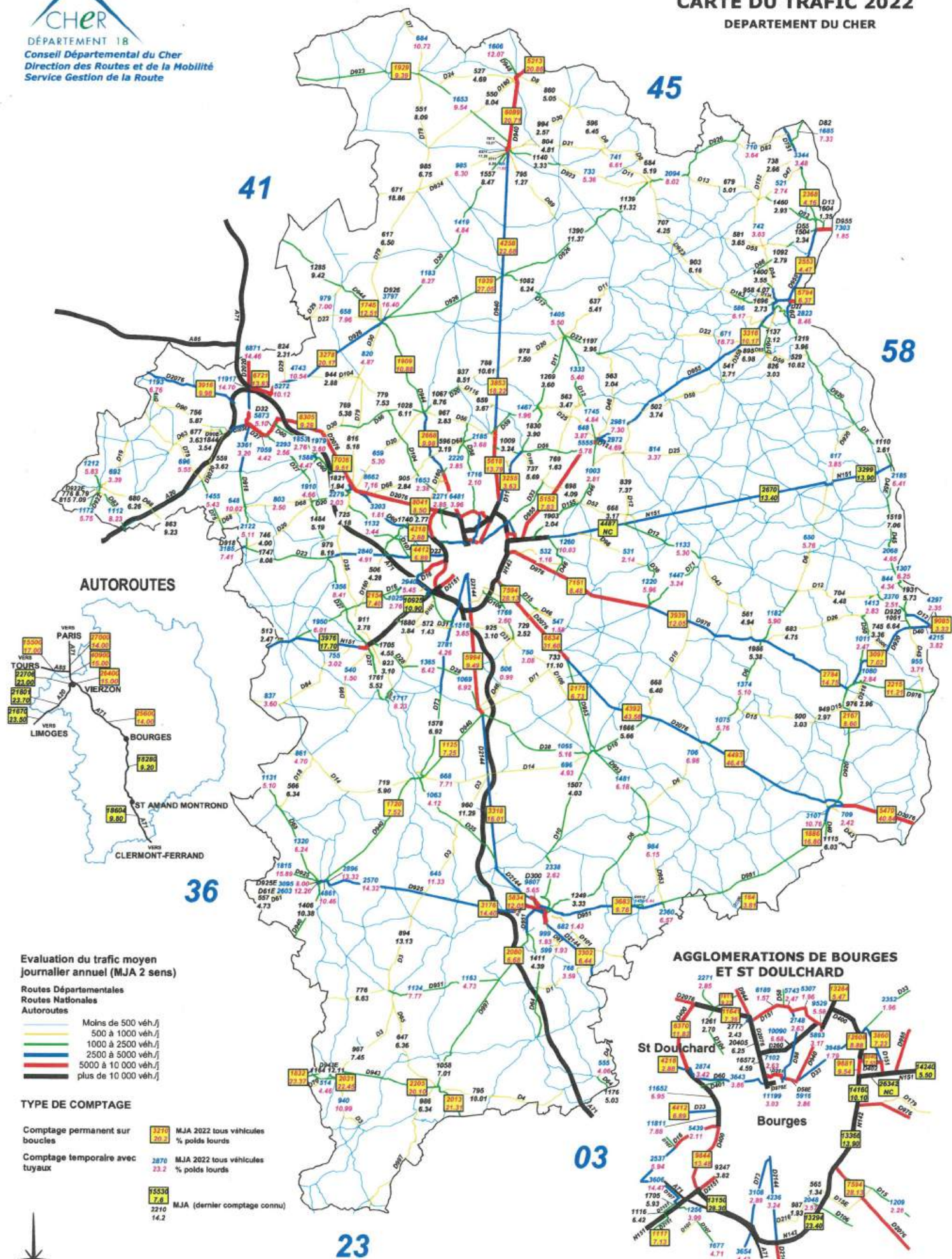
A l'opposé de l'année 2021, on observe, sur les principales routes départementales du Cher, en 2022, une hausse du trafic tous véhicules (TV) de 2,49 % répartie en une hausse du trafic voitures légères (VL) de 3,16 % mais une baisse du trafic poids-lourds (PL) de 0,95 %.

Les hausses de trafic PL se concentrent principalement sur la RD 926 (Vierzon - la Chapelle d'Angillon) et sur la RD 2076 entre la Nièvre et Bourges. A l'opposé, on observe de fortes baisses de trafic PL sur la RD 943 (baisse d'activité de la carrière après les travaux de la base d'Avord en 2022), sur la RD 2076 entre Vierzon et le Loir-et-Cher suite à la mise en place de restriction de circulation des PL en transit le 1^{er} juin 2022 et sur la RD 976 (La Guêrche sur l'Aubois - Nièvre) suite à des travaux.

Les évolutions du trafic par rapport à 2017 :

Sur les principales routes départementales du Cher, en 2022, on observe une baisse du trafic tous véhicules (TV) de 6,34 %, tant en VL (-6,46 %) qu'en PL (-5,71 %).

Les très fortes baisses du trafic PL se concentrent sur la RD 926 entre la Chapelle d'Angillon et Vierzon (mise en place de l'interdiction de PL en transit dans le sens Vierzon vers la Chapelle d'Angillon) et sur la RD 2076 entre Vierzon et le Loir-et-Cher (avec report sur l'A85).





Bourges, le 05 DEC. 2022

Direction Générale des Services
Référence :
Affaire suivie par
Tél :
@agglo-bourgesplus.fr

M. le Président du Conseil Départemental du Cher
1 PL MARCEL PLAISANT
18000 BOURGES

Objet : Trafic poids lourds de transit sur la rocade de Bourges et la RD2076

Monsieur le Président,

La concertation volontaire conduite par Vinci Autoroutes à l'occasion du projet d'aménagement d'une nouvelle bretelle de sortie de l'A71 sur l'échangeur du Moutet a fait émerger une question récurrente, notamment soulevée par le conseil de développement de Bourges Plus. Il s'agit, au niveau de l'échangeur de Bourges, de la sortie de l'A71 de nombreux poids lourds qui poursuivent leur route vers la D2076 au sud de Bourges puis la RN7 pour rejoindre l'axe rhodanien via Moulins et Mâcon. Ce trafic de transit ne contribue pas au développement de notre territoire et ne peut qu'accentuer les difficultés d'engorgement de l'échangeur de l'A71. Or ces difficultés, si elles seront fortement atténuées par la bretelle en projet, risquent de ne pas être totalement résorbées. Par ailleurs ces poids lourds en transit encombrant la rocade et créent des nuisances sonores d'autant plus importantes dans le quartier du golf au sud de la ville de Bourges que le merlon de protection s'est au fil du temps affaissé.

Les comptages effectués par vos services tendent à confirmer l'hypothèse d'un trafic majoritairement de transit puisqu'on observe une relative stabilité du nombre de poids lourds sur les sections de la RD2076 comprises entre Bourges et la Nièvre (entre 1880 et 2160 poids lourds en 2021). Par ailleurs le taux de poids lourds dans la circulation de cet axe (de 30 % à 47 % selon les sections) est sans commune mesure avec ce qui peut être observé sur les autres routes départementales et montre bien la situation à part de la RD2076.

Début novembre, l'axe RCEA (A79), reconfiguré selon les standards autoroutiers, a été ouvert à la circulation. Il assure désormais de façon parfaitement sécurisée et rapide la continuité des itinéraires autoroutiers de Bourges vers Mâcon.

Cette ouverture d'une liaison désormais sécurisée suggère d'imposer l'utilisation de cet itinéraire en interdisant le trafic poids lourds de transit sur la RD2076 entre la rocade de Bourges et la Nièvre de manière à désengorger l'échangeur de Bourges, apaiser la circulation dans les communes traversées par la RD2076 et diminuer les nuisances sonores pour les riverains de la RD2076 et de la rocade. Il me serait agréable de savoir si vous l'envisagez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente de Bourges Plus,

Irène FELIX

et très cordiale

M. Jacques FLEURY
Président du Conseil Dépt
Hôtel du Département
Place Marcel Plaisant
18000 BOURGES

Bourges, le 1^{er} Juillet 2024

Monsieur le Président,

Voilà un peu plus d'une année, le Conseil de Développement de l'Agglomération de Bourges, qui travaille sur les mobilités du territoire, vous avait sollicité pour une rencontre. Il s'agissait de pouvoir échanger avec vous sur le projet, à l'époque d'actualité, d'une bretelle additionnelle à l'A71, objet d'une enquête publique, à laquelle nous avons versé un avis.

Il s'agissait surtout, pour ce qui nous concerne, de poser la question du réel intérêt de cet ajout, et de la dépense qu'il représente, notre souci étant aussi d'être attentif à l'optimisation de la dépense publique.

Nous travaillons aujourd'hui encore sur ce dossier, avons pris l'avis de quelques experts et échangé avec des élus. Et nous en sommes arrivés à la conclusion que la solution proposée ne règle en rien les problèmes de flux de poids lourds :

La pression des poids lourds, à la hauteur de l'échangeur n°7, a d'abord pour origine l'important trafic quotidien sur la RD 2076, dans les deux sens : Plus de 2500 véhicules jour, dont 80%, voire plus, ne sont que des véhicules en transit ; c'est-à-dire qui ne sont pas là pour irriguer, de leurs contenus, l'agglomération berruyère et le département.

Pourquoi un tel trafic ? La réponse est relativement simple : Pour faire cinquante kilomètres de moins et éviter le péage autoroutier ! Si cela est d'une logique imparable pour les transporteurs, ça l'est moins pour les citoyens du département que nous sommes, et moins encore pour ceux qui sont à proximité de l'axe routier dont nous parlons. Pour eux, ce sont avant tout :

Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Siège de BOURGES PLUS . 23-31 Boulevard Foch . CS 20321. 18023 Bourges Cedex
codev@agglo-bourgesplus.fr – 02 48 48 58 58 – <https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>

- Des nuisances dans les villages et bourgs traversés ; l'exemple de Blet est pour le moins significatif !
- Des accidents qui font des morts et des blessés, avec des poids lourds souvent en cause ; la RD 2076 est certainement la route la plus dangereuse de notre territoire.
- Un coût important d'entretien et de gestion pour le département et les citoyens que nous sommes ; et qui pose la question de la capacité de cet axe à supporter un tel trafic (L'usure générée par un poids lourd correspond au passage de 7000 véhicules légers (10000, selon une étude américaine).

Bref, nous, citoyens du département, subissons tous les désagréments, y compris financiers, d'un trafic routier qui n'a pas lieu d'être ! Et nous pensons que des solutions existent pour s'en affranchir. Par la même occasion, il y a matière là, par une action volontariste, à diminuer significativement la pression au niveau de la rocade de Bourges et de l'échangeur de l'A71, dans les deux sens de circulation.

En d'autres termes, qui plus est depuis que la continuité autoroutière à hauteur de Moulins est une réalité, il n'y plus lieu d'autoriser le trafic de transit sur la RD 2076. Comme vous l'avez décidé pour la RD 926 entre la Chapelle d'Angillon et Vierzon, et avec les mêmes arguments de protection des personnes, de sécurité et de capacités, vous pouvez, nous le pensons, et en concertation avec l'Etat, faire établir une barrière de transit et une interdiction pour des véhicules de plus de 19 tonnes.

Les enjeux sont à la fois de santé publique, économiques et environnementaux. Ils sont aussi de trouver une solution efficiente à ce problème depuis trop longtemps mal appréhendé. Nous avons fait état de cela dans l'avis rendu en 2022, dans le cadre de l'enquête publique. Nous le réaffirmons plus fortement encore, aujourd'hui, compte tenu des éléments dont nous disposons, et de l'avis de quelques experts avec qui nous avons pu échanger.

Bien entendu, le gestionnaire de l'autoroute et chargé de l'enquête, n'en a pas tenu compte. Et cela nous pose la question d'un possible conflit d'intérêt : Est-il normal que le gestionnaire soit aussi celui de l'enquête publique ? Nous avons rencontré deux représentants de l'entreprise qui, disons-le simplement, n'ont pas vraiment joué le jeu de la transparence : Les données attendues ne nous ont jamais été communiquées et, pire, le déni de réalité que nous avons constaté, aura été une constante.

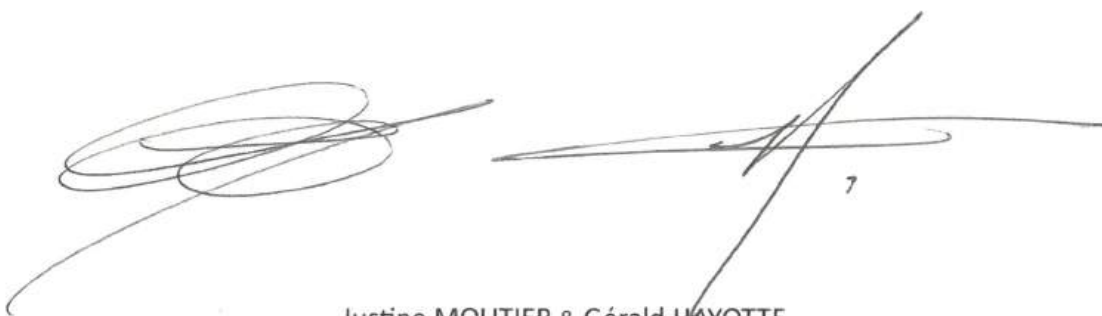
Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que Conseil de Développement et les citoyens impliqués que nous sommes, ne peuvent se satisfaire, ni de l'état d'esprit qui entoure ce dossier, ni d'une solution qui ne consisterait qu'en une gestion des conséquences, sans prendre en compte les causes.

Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Siège de BOURGES PLUS : 23-31 Boulevard Foch - CS 20321 - 18023 Bourges Cedex
codev@agglo-bourgesplus.fr – 02 48 48 58 58 – <https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>

Le sujet est d'importance : Il s'agit d'un problème de sécurité des personnes ; de qualité de vie, de questions économiques pour notre territoire ; environnementales aussi. C'est de cela que nous souhaitons vous rencontrer, ainsi que le vice-président en charge des mobilités ; pour vous faire part, plus précisément, de nos remarques et suggestions ; pour rechercher ensemble la solution la mieux adaptée, et qui réponde aux différents problèmes précédemment évoqués.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Justine MOUTIER & Gérald HAYOTTE

Co-Présidents du Conseil de Développement de BourgesPlus

Le présent courrier sera adressé :

- à Monsieur le Préfet du Cher.
- à Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées.
- à Madame la Présidente de Bourges Plus, ainsi qu'aux élus communautaires.

Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Siège de BOURGES PLUS . 23-31 Boulevard Foch . CS 20321. 18023 Bourges Cedex
codev@agglo-bourgesplus.fr – 02 48 48 58 58 – <https://conseildedeveloppement.agglobourgesplus.fr>

Accueil > transport > route

Sancoins. Réouverture de la RD2076

Route. Le conseil départemental du Cher, soucieux d'améliorer la sécurité et le confort des usagers de la route, a procédé à la fin des travaux sur la RD2076 à Sancoins avec 3 jours d'avance, permettant ainsi de rouvrir la rocade à la circulation dès mardi 2 juillet.

Publié le 03/07/2024 à 17h41 · Par Anne-Marie Vincent



Bonne nouvelle pour les utilisateurs de la route départementale 2076, qui a rouvert mardi 2 juillet. - Conseil départemental du Cher

ouverture de la RD2076

f e X in

► x
👍 🇺🇦

Bonne nouvelle pour les utilisateurs de cette route ! Le conseil départemental du Cher a procédé à la fin des **travaux sur la RD2076** à Sancoins avec 3 jours d'avance, permettant ainsi de rouvrir la rocade à la circulation dès mardi 2 juillet.

5 160 véhicules par jour

"Compétence du conseil départemental du Cher, l'aménagement des routes et des équipements publics de qualité est un enjeu important pour le quotidien des habitants du territoire, estime la collectivité. Pour rappel, ces travaux ont été réalisés dans le cadre de l'entretien et de la sécurisation de la route départementale 2076 qui, avec le passage de 5 160 véhicules en moyenne par jour, dont 43% de poids lourds, connaît un trafic parmi les plus importants du département."

"Après avoir constaté une usure généralisée de la rocade de Sancoins (RD2076), il s'est également avéré que la configuration du carrefour, situé à l'est de la commune, donnait lieu parfois à des erreurs d'appréciation causant des accidents matériels. Par conséquent, sans attendre un accident corporel, le Département a décidé la refonte de la rocade, la création d'un giratoire en béton à l'entrée Est et d'un tourne-à-gauche au niveau de la ZAC des Grivelles. Ces travaux, d'un montant global de 3 168 000€ TTC (entièrement pris en charge par le conseil départemental du Cher) ont débuté en mars dernier. La fin de ce chantier en avance permet aujourd'hui de rouvrir la RD2076 à la circulation plus tôt que prévu."

L'entretien et la sécurisation des 4 600km de routes départementales font partie de la mission quotidienne du Département du Cher.

En direct

Actualités ▾

- 09h50 🟡 Le Châtelet. Le kinésithérapeute Geoffrey Richard s'installe
- 09h30 🟡 La Souterraine. L'ABC de la biodiversité au fil des saisons
- 08h45 🟡 Châteauneuf-sur-Cher. Exposition-vente du Club d'activités et loisirs castelneuvien samedi
- 08h43 🟡 Apiculture. Déclaration annuelle des ruches : une obligation inchangée pour 2024
- 08h00 🟡 Dun-sur-Auron. Le recensement se prépare avec le recrutement de huit agents

👉 Voir l'actualité complète et les archives

